

La Commission Administrative Paritaire

Catégorie : Présentation générale

Publié par [Pj](#) le 20/2/2006

son rôle :

C'est un organisme consultatif, composé à égalité de représentants de la collectivité employeur et de délégués des fonctionnaires de chaque catégorie A, B et C..

Les délégués du personnel donnent leur avis sur :

- Les demandes de révision de notes et des appréciations
- Les avancements et promotions de grades
- Les positions de détachement ou de mise à disposition
- Les litiges relatifs au travail à temps partiel, à la formation
- Les reports de stage ou le licenciement du fonctionnaire stagiaire

La CAP examine les cas individuels. La CAP peut se transformer en conseil de discipline. Elle sera alors présidée par un juge administratif.

Les élus F.O. des Commissions Administratives Paritaires

Les élus F.O. en C.A.P. C

Groupe hiérarchique supérieur C2

Groupe hiérarchique de base C1

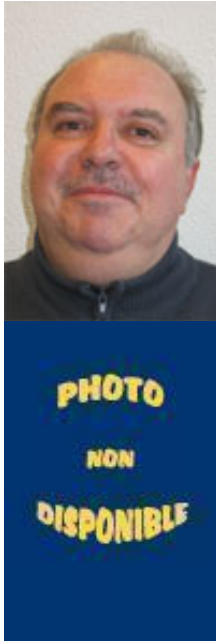
Membre titulaire

Membre suppléant

Membre titulaire

Membre suppléant





Christophe DEVIENNE Alain RAMON Jean François BRIENT
Patrick CHECLAIR

Les élus F.O. en C.A.P. B

(Groupe hiérarchique supérieur B4)

Membre élu

Membre suppléant





Patrice JOSSEAUME Laurent DENOYER

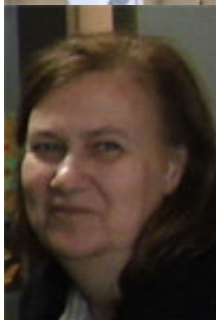
Les élus F.O. en C.A.P. A

(Groupe hiérarchique de base A5)

Membre élu



Membre suppléant



Xavier COSTIL Sylvie SARTOR